

SIÈGE DE L'ÉCOLE : 254, BOULEVARD RASPAIL — PARIS (14^e)

ÉCOLE SPÉCIALE D'ARCHITECTURE

CONCOURS D'ARCHITECTE-SALUBRISTE

(1909-10)

II. — SALUBRITÉ COLONIALE

(RÉGION TROPICALE)

LE PALAIS DU GOUVERNEMENT A SAINT-LOUIS DU SÉNÉGAL

ARGUMENT

Les élèves connaissent déjà les conditions particulières que doit remplir l'habitation dans les pays chauds. Elles sont appelées à repérer les compétences d'architectes ayant des installations à concevoir pour ces régions.

Les pittoresques descriptions, que nous rapportent les correspondances du Sénégal, mettent en évidence les caractères de sa vieille capitale. Au premier abord, le site présente une apparence vénitienne; mais plus d'extension ne tarde pas à impressionner par le fait de la vaste nappe du fleuve, d'où émerge l'île sur laquelle la ville de Saint-Louis aligne ses maisons qui ont l'air d'être baignées à leur pied par le cours de l'eau, tandis que les terrasses du sommet affirment une rigidité de lignes qu'amortissent sur le ciel les palmes retombantes des cocotiers, sorte d'acrotères naturels par rapport à l'ordonnance cubique des bâtiments.

Précisément à cause du caractère local, l'esprit se montrerait d'autant plus affecté à la vue de certaines constructions par trop à l'Européenne. Elles s'éloigneraient de toute réalité pouvant inspirer notre art ou étayer les connaissances et les principes qui lui servent d'appui; de même qu'elles négligent les exigences de santé que l'habitation tropicale réclame, conformément aux besoins d'une protection efficace contre la chaleur et contre tous les dangers inhérents au climat. Une malheureuse façon de procéder est due au fonctionnarisme et n'est pas du tout de nature à grandir l'autorité de la métropole. C'est là un genre que, de nos jours, il y a tout lieu de regretter, en tant que marque de la nation civilisatrice. A l'inverse de quoi, par une progression d'idées issues d'observations locales, la domination française serait davantage à même de manifester son action bienfaisante. On ne peut plus oublier désormais les compréhensions infinies sur lesquelles porte la concurrence des nations entre elles. Et même, par suite de la facilité et de la promptitude des échanges à travers le monde, s'expliquent surabondamment des aspirations inattendues de la part d'individus à peine sortis de la sauvagerie. Comme on le voit, il y a urgence à montrer la puissance réelle de notre nation, ce qui consiste à faire preuve des libertés de conception en rapport avec l'œuvre civilisatrice d'une domination éclairée.

A Saint-Louis, le palais du Gouvernement se fait remarquer par son état de dégradation : la reconstruction s'impose par conséquent à notre dignité nationale. Mais l'autorité de la métropole elle-même et la discipline morale, qu'il lui incombe de répandre parmi des populations depuis peu empreintes d'affinement

social, rendent le sujet délicat à résoudre. Il est désirable, en effet, que le nouvel édifice témoigne d'une hauteur flagrante de convenance et de mesure dans ses prévisions, d'accord avec les besoins climatiques. Aucune manifestation n'y contrariera la personnalité que la France représente, envers et contre tout, devant le monde. Le palais projeté affirmera donc une note qui soit en rapport direct avec les services que pareil édifice est appelé à rendre; il répondra effectivement à la santé de l'habitant, sans négliger, d'ailleurs, aucune des scènes plastiques, dont la recherche est autorisée par la splendeur lumineuse du pays.

PROGRAMME

Les différents services, que fait envisager la conception d'un palais pour le lieutenant gouverneur du Sénégal, sont les suivants :

- 1° Des appartements particuliers pour le chef du gouvernement;
- 2° Une chambre d'honneur avec dépendances;
- 3° Des salons et une salle à manger de réception;
- 4° Le cabinet et les services annexes pour le gouverneur;
- 5° Des cabinets et services adjacents pour le secrétariat;
- 6° Des salles de Conseil Privé;
- 7° Des cuisines avec services complémentaires;
- 8° Des écuries, remises, garages, etc.
- 9° L'habitation du personnel.

NOTA. — Le plan du Terrain sera donné prochainement.

TRAVAUX A PRODUIRE

Les concurrents résumeront leurs études et leurs pensées :

- 1° Dans un aménagement de l'ensemble s'étendant et aux bâtiments et aux jardins ou cours, à l'échelle de 0^m0025 P. M., avec vue perspective d'ensemble en croquis.
- 2° Dans des plans, coupes, élévations des bâtiments, à l'échelle de 0 m. 005 P. M.
- 3° Dans un mémoire succinct et posant les conditions de salubrité réalisées par l'étude.
- 4° Dans une évaluation des dépenses établies sur des données judicieuses et personnellement interprétées.

NOTA. — Ces documents donneront lieu à une argumentation en présence des juges.

JUGEMENT

Le jury répartira ses notes de la manière suivante :

1° Pour l'aménagement d'ensemble.	20 points.
2° Pour l'aménagement des services dans les parties construites.	40 »
3° Pour l'exposé des conditions de salubrité.	40 »
4° Pour l'évaluation des dépenses	20 »
Soit en totalité un maximum de	120 »

Les études seront remises à l'Administration le samedi 5 mars avant 5 heures.

Le Directeur de l'École,

GASTON TRÉLAT.